

Rapport n° 07081079	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 444
	Résumé de l'étude des dangers	

Résumé non technique de l'étude de dangers

1 – OBJET DE L'ETUDE DE DANGERS

La S.A.S. DECAMP-DUBOS souhaite créer et exploiter un centre de tri, transit et regroupement de déchets solides sur un terrain localisé dans les communes d'Allonne et de Warluis (60).

Il s'agit d'un ancien site industriel, auparavant exploité par la société GOOSSENS comme imprimerie.

Les activités envisagées sur ce site par la S.A.S. DECAMP-DUBOS sont soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E). Il s'agit des activités suivantes :

- tri, transit et regroupement de déchets solides :
 - ✓ déchets de chantier,
 - ✓ déchets industriels non dangereux ou banals (papiers, cartons, plastiques, bois, métaux ferreux et non ferreux, ferrailles),
 - ✓ déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E),
- déchetterie professionnelle permettant de collecter les déchets solides et liquides en petites quantités apportés par les artisans et autres.

La présente partie est un **résumé non technique de l'étude de dangers du dossier de demande d'autorisation d'exploiter.**

Rapport n° 07081079	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 445
	Résumé de l'étude des dangers	

2 – DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le site concerné par le présent dossier se trouve au 3, route de Warluis, au Sud-Est du territoire de la commune d'Allonne et en bordure de la D1001.

Le site est longé, à l'Ouest par la voie de chemin de fer reliant Beauvais à Paris, du Nord au Sud-Ouest par la départementale D1001 reliant Beauvais à Warluis et au Sud des terrains agricoles.

2.1 – Milieu naturel

D'après les données fournies par la station de Creil et par le site de « Météorage », **les risques liés aux précipitations sont négligeables. Les risques d'accidents liés à la foudre sont peu importants et seront considérés comme peu probables dans la suite de l'étude.**

D'après le Plan de Prévention des Risques d'inondation (P.P.R.I) le site n'est pas susceptible d'être impacté par une inondation. **Le risque inondation sera par conséquent retenu pour la suite de l'étude de dangers.**

La localisation du site de la S.A.S. DECAMP-DUBOS permet d'écarter les risques de glissement de terrain ou d'éboulement. **Le risque lié aux mouvements de terrain n'est donc pas retenu pour la suite de l'étude de dangers.**

Aucun autre élément du milieu naturel ne représente un danger potentiel pour le site de la S.A.S. DECAMP-DUBOS.

Rapport n° 07081079	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 446
	Résumé de l'étude des dangers	

2.2 – Urbanisation des zones susceptibles d'être affectées par un accident

Les entreprises voisines du site sont des industries ou des entreprises commerciales de grande taille.

Les premières habitations sont situées à environ 200 m au Sud du site.

Il n'y a aucun établissement recevant du public à moins de 500 m du site.

Les entreprises voisines du site de la S.A.S. DECAMP-DUBOS sont recensées ci-après :

- ✓ Transports TEN'LOGISTICS à 500 m au Nord-Ouest du site ;
- ✓ Carrière CHOUVET (extraction de sable) à 200 m à l'Ouest du site ;
- ✓ MEDIAPOST (activité de la Poste) à 200 m au Sud du site ;
- ✓ Ancien site BONDUEL à 400 m au Sud, occupé en partie aujourd'hui par BEAUVAIS TRANSPORT et ACB LOGISTIC (transport et stockage).

3 – DESCRIPTION DE L'INSTALLATION – PROCÉDES DE FONCTIONNEMENT

La description de l'installation a été réalisée dans le chapitre 1 du présent dossier. Il s'agit d'une description précise des activités, des équipements et des modes opératoires. Les principales caractéristiques de l'installation sont rappelées ci-dessous :

- Tri, transit et conditionnement de déchets solides :
 - ✓ déchets de chantier,
 - ✓ déchets industriels non dangereux ou banals (D.I.B ou D.N.D),
 - ✓ déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E).

Rapport n° 07081079	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 447
	Résumé de l'étude des dangers	

- Conditionnement en balles des matières recyclables (papiers, cartons, plastiques, emballages vides composites) issues du tri des D.N.D à l'aide de deux presses à balles ;
- Transit et tri de métaux ferreux et non ferreux ;
- Exploitation d'une déchetterie professionnelle.

4 – ACCIDENTOLOGIE

L'accidentologie et l'étude des potentiels de danger n'est développée que pour les installations soumises à autorisation. Le dossier concernant l'accidentologie dans les centres de transit et regroupement de déchets publié par le Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles (BARPI) de la Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques (D.P.P.R.) a été consulté sur le site internet.

La majeure partie des accidents recensés est l'incendie. Cependant, on notera cependant que des incendies sont induits par le broyage de déchets et que la S.A.S. DECAMP-DUBOS ne réalisera pas cette opération.

Rapport n° 07081079	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 448
	Résumé de l'étude des dangers	

5 – POTENTIELS DE DANGERS

5.1 – Identification des potentiels de dangers

Les principaux potentiels de dangers sont présentés dans le tableau ci-dessous :

POTENTIELS DE DANGERS	
Phénomènes naturels	- Phénomènes naturels - foudre
Autres potentiels de dangers extérieurs	- Malveillance
Circulation routière	
Risques électriques	
Risques mécaniques	- Risques mécaniques induits par les camions et les engins - Manutentions manuelles
Risques liés aux engins de manutention : chariots élévateurs, pelles et autres engins de manutention	- Mauvaise manœuvre - Point chaud créé par un engin
Produits liquides potentiellement polluants	- Perte de confinement d'eaux de ruissellement polluées - Perte de confinement d'eaux d'extinction incendie
Incendie	- Incendie dans les deux bâtiments et au niveau des différents stockages de matières combustibles (tri des matières combustibles, pressage des papiers/cartons et plastiques et stockage/transit des matières combustibles)

Rapport n° 07081079	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 449
	Résumé de l'étude des dangers	

5.2 – Réduction des potentiels de dangers

Des mesures ont été prises afin de réduire les potentiels de danger évoqués précédemment. En outre, ils ont été réduits, notamment en limitant les quantités stockées sur le site, en utilisant des équipements entretenus et contrôlés et conformes aux normes en vigueur. Aucune autre réduction des quantités ou modification des procédés ne serait possible sur le site sans porter atteinte à l'activité de celui-ci.

6 – EVALUATION DES RISQUES

Les potentiels de dangers identifiés au paragraphe 5 ont été étudiés en terme de scénario d'accident, probabilité d'occurrence, gravité d'un accident et maîtrise des risques, conformément aux prescriptions fixées par le guide édité par le Ministère en charge de l'environnement le 25 juin 2003 et par l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

L'ensemble des données obtenues a été regroupé dans un tableau de hiérarchisation des risques placé à la fin de l'étude de dangers.

Rapport n° 07081079	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 450
	Résumé de l'étude des dangers	

7 – ESTIMATION DES CONSEQUENCES DE LA LIBERATION DES POTENTIELS DE DANGERS

Le scénario d'accident mis en évidence est l'incendie généralisé du site.

Dans les conditions les plus défavorables, les conséquences d'un incendie (sans tenir compte des moyens d'alerte, de protection et d'intervention existants) peuvent être :

- ✓ une atteinte aux personnes (décès ou blessures) **présentes sur le site** uniquement ;
- ✓ des **dommages aux biens du site**, sans risque de propagation de l'incendie à l'extérieur du site ;
- ✓ l'émanation de fumées potentiellement toxiques ou irritantes résultant de la combustion (CO, CO₂, NO, etc.)

L'ensemble permet donc de constater qu'aucun effet léthal ou effet irréversible ne sort des limites de propriété et n'atteint d'habitation ou d'établissement recevant du public, ainsi que des voies de communication supérieures à 2 000 véhicules par jour.

En conséquence, l'impact d'un tel incendie n'aurait pas de conséquence pour les riverains autour du site.

Rapport n° 07081079	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 451
	Résumé de l'étude des dangers	

8 – REDUCTION DES RISQUES : MESURES PREVENTIVES

Une organisation adaptée aux installations du site de la S.A.S DECAMP-DUBOS permettant de minimiser la probabilité d'occurrence des accidents et de diminuer à la source leurs effets néfastes sera mise en place. Cette organisation est présentée dans le présent paragraphe.

8.1 – Choix et maîtrise des produits et procédés

Afin de limiter à la source les risques associés aux produits, la S.A.S. DECAMP-DUBOS prendra les mesures préventives suivantes :

- ✓ maîtriser et limiter les volumes de produits stockés,
- ✓ les procédés sont réalisés par le personnel de la société : ils sont maîtrisés et formalisés par des consignes, instructions et procédures.
- ✓ former son personnel aux postes de travail qu'il occupe afin qu'il soit apte à maîtriser les incidents pouvant survenir.

8.2 – Mesures particulières

- ✓ Les dispositions constructives (surfaces imperméabilisées, distance de plus de 20 m avec les installations dangereuses situées sur les sites voisins) permettent de limiter l'occurrence et les conséquences d'un accident ;
- ✓ Le personnel de la S.A.S. DECAMP-DUBOS bénéficie de nombreuses formations, tant sur le plan de la qualification professionnelle que de la formation à la sécurité ;

Rapport n° 07081079	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 452
	Résumé de l'étude des dangers	

- ✓ La société a mis en place des barrières de sécurité techniques et organisationnelles qui permettent de limiter les risques à la source, en terme de risques liés à la foudre, à la circulation, à l'électricité, aux risques mécaniques et liés aux engins de manutention et aux matières combustibles ;
- ✓ Afin de limiter les risques à la source, la société effectue des contrôles et examens réguliers et systématiques des installations ;
- ✓ Des exercices périodiques (exercice incendie) seront effectués régulièrement par l'ensemble du personnel.
- ✓ Des mesures seront également été mises en place par la société contre l'intrusion et la malveillance.

Tout est ainsi mis en place pour limiter, à la source, le risque d'occurrence et la gravité d'un accident.

9 – REDUCTION DES RISQUES : METHODES ET MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT

9.1 – Moyens de détection d'accident et d'alerte

Le site est muni de nombreux moyens de détection, notamment contre l'intrusion mais aussi de détection incendie,

Moyens organisationnels

En cas d'accident, le personnel transmettra l'alarme rapidement, à l'aide de téléphones mobiles. Un gardiennage sera également mis en place.

Rapport n° 07081079	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 453
	Résumé de l'étude des dangers	

9.2 – Moyens d'intervention en cas d'accident

Les moyens d'intervention en cas d'accident survenant sur le site sont notamment les suivants :

- ✓ la fermeture automatique des canalisations d'évacuation des eaux pluviales au niveau de l'aire de récupération des eaux d'extinction ;
- ✓ la coupure de l'électricité sur le site et des commandes coup de poing sur les installations permettant de couper l'électricité ;
- ✓ des kits d'absorption et de dépollution adaptés aux fluides présents disponibles en différents points de l'établissement et permettant de réagir en cas de pollution accidentelle ;
- ✓ la présence de secouristes sur le site.

9.3 – Moyens humains et matériels de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, le site sera équipé des moyens d'intervention suivants : un réseau d'extinction automatique par sprinklage soutenu par un groupe électrogène, des extincteurs en nombre suffisant, des Robinets d'Incendie Armés, 4 poteaux incendie et une réserve d'eau incendie de 775 m³, ainsi qu'un désenfumage dans les bâtiments.

Le personnel sera correctement formé pour intervenir en cas d'incendie.

Rapport n° 0 7 0 8 1 0 7 9	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 454
	Résumé de l'étude des dangers	

9.4 – Moyens publics

En cas de sinistre non maîtrisable avec les moyens privés de la S.A.S. DECAMP-DUBOS, les sapeurs-pompiers, et/ou le SAMU seront alertés par téléphone.

9.5 – Traitement de l'alerte

Si un accident a lieu sur les installations de la S.A.S. DECAMP-DUBOS, l'alerte sera donnée par les détections automatiques de défaut ou par un membre du personnel ou le gardien. La transmission de l'alerte est faite automatiquement (alarmes sonores ou sirène actionnée manuellement), oralement ou à l'aide des téléphones.

10 – CONCLUSION

Les installations de la S.A.S. DECAMP-DUBOS ne représenteront pas de potentiels de dangers importants, de par les choix techniques effectués. Les mesures de protection mises en place seront multiples et redondantes. Elles concerneront à la fois les produits, les équipements, l'organisation, la formation etc. Tout sera ainsi mis en place pour limiter, à la source, le risque d'occurrence et la gravité d'un accident.

En cas d'éventuel accident sur le site, l'intervention serait réalisée efficacement. Le personnel de la S.A.S. DECAMP-DUBOS possède les moyens et la formation pour intervenir rapidement et efficacement et pour prévenir les secours extérieurs si besoin. Les mesures de détection et la rapidité de la chaîne d'alerte associée permettent une détection des éventuels sinistres suivie d'une intervention des secours. Les méthodes et moyens d'intervention en cas d'accident limitent ainsi fortement les risques de sur-accident et les effets néfastes de ces accidents.